

RÉINSCRIPTION EN GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

En cas d'admission en 2^{ème} année ou d'autorisation de redoubler votre 1^{ère} ou 2^{ème} année, vous devrez vous réinscrire (si vous voulez arrêter vos études à l'IUT signalez-le rapidement à la scolarité par courrier). Votre place est réservée et votre certificat de scolarité ou carte d'étudiant de l'année en cours est valable jusqu'à la rentrée universitaire suivante.

VOUS DEVREZ VOUS PRÉSENTER OU ENVOYER UNE AUTRE PERSONNE

(pas d'inscription par correspondance) dans le hall du bâtiment administratif

Vous avez le choix pour vous réinscrire, soit en juillet, soit en septembre :

***du lundi 5 juillet au mardi 27 juillet OU BIEN du lundi 6 septembre au mardi 21 septembre 2010
dernier délai***

de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, avec les documents suivants :

- le dossier de réinscription correctement rempli (à retirer au préalable à la scolarité ou à télécharger sur le site de l'IUT www.iut-nimes.fr)
- votre attestation de passage en 2^{ème} année ou votre autorisation de redoublement
- vous êtes français(e) ou ressortissant(e) de l'EEE : 2 photocopies de la carte nationale d'identité valide ou du livret de famille
- vous êtes étranger(e) hors Union européenne : 1 extrait d'acte de naissance (original) ou sa copie traduite et lisible ou une copie du livret de famille et 1 photocopie du passeport portant mention du visa « étudiant » et du titre de séjour (+ l'original) (l'inscription ne sera définitive qu'après régularisation auprès de la préfecture)
- 1 photocopie (+ l'original) de l'ATTESTATION PAPIER sécurité sociale jointe à la carte vitale qui vous couvre à titre personnel ou d'ayant droit (en cours de validité)**
- si vous travaillez toute l'année universitaire (au moins 60 h par mois ou 120 h par trimestre) **1 photocopie (+ l'original) de votre contrat de travail et votre dernier bulletin de salaire**
- si vous êtes étranger(e) ressortissant(e) d'un état de l'Espace Economique Européen, **la carte européenne d'assurance maladie** ou une **attestation d'assurance conventionnelle ou privée** prouvant que vous disposez déjà d'une assurance maladie **pour toute l'année universitaire : du 01/10/2010 au 30/09/2011**
- si vous êtes boursier(e) la **photocopie et L'ORIGINAL** de la notification d'attribution de bourse sur critères sociaux 2010-2011 à **faire compléter et certifier exact par la scolarité**
(Si vous obtenez une attribution de bourse après avoir payé la totalité des frais d'inscription, vous pourrez vous adresser à la scolarité pour le remboursement éventuel).
- votre **carte d'étudiant(e)** de l'année écoulée
- une attestation d'assurance en responsabilité civile détaillée** (voir dernière page du dossier) et valable pour toute l'année universitaire 2010-2011, c'est-à-dire de la rentrée au 30/09/2011 (ou sinon précision de la prochaine date d'échéance du contrat), vie universitaire et privée, stages en entreprises... Si votre assurance ne vous couvre pas suffisamment vous pouvez prendre sur place une assurance auprès de la MEP ou de la LMDE (complémentaire santé ou simple responsabilité civile) ou des personnels de la scolarité
- 1 chèque bancaire (+ RIB correspondant)** à l'ordre de : Agent Comptable de l'Université Montpellier 2, ou à défaut un mandat ou une carte bancaire (pas de paiement en espèces) - **la somme à payer sera précisée lors de l'inscription ; en cas de paiement fractionné, joindre le formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire à télécharger sur www.iut-nimes.fr + RIB**
- le **coupon relatif au « droit à l'image »** dûment rempli et signé ainsi que le **formulaire du sport** (documents à télécharger sur www.iut-nimes.fr ou à retirer le jour de l'inscription)

NB : la carte d'étudiant, certificats de scolarité et vignette pour le parking ne seront délivrés que si le dossier est complet

DATES RENTRÉES EN GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

1^{ère} année : lundi 6 septembre 2010 à 9 heures

1^{ère} année par apprentissage : lundi 20 septembre à 9 h

2^{ème} année : lundi 6 septembre 2010 à 9 heures

2^{ème} année par apprentissage : lundi 20 septembre à 9 h

document à conserver et à rapporter le jour de l'inscription